

Erreur de points sur mon permis de conduire

Par Freitas Eva, le 07/12/2016 à 15:42

Ayant commis une infraction au code de la route, le 21 /07/2016 à Guignes, entraînant un retrait de 1 point sur mon permis de conduire. La réalité de cette infraction a été établie par le paiement en date du 23/09/2016 d'une amande forfaitaire.

Le 25 /11/2016 je reçois un courrier en m'expliquant que le solde de points restants sur mon permis de conduire est de 2 points sur un capital de 6 points.

Sachant que c'est ma seule infraction commise depuis l'obtention de mon permis, je suis dans l'incompréhension de ce courrier.

De plus, plusieurs erreurs ont été constatés : mon nom, le département et commune, mais aussi le solde de mon permis. A la date du 12/11/2016, comme indique sur le courrier, mon capital serait de 12 points et non de 6 points.

A savoir que j'ai un permis portugais. Serait il une erreur de la part du ministere? Cordialement

Eva

Par Maitre SEBAN, le 07/12/2016 à 17:20

Bonjour,

Peu probable qu'il s'agisse dune erreur mais sait-on jamais...

Afin de savoir ce qui s'est passé, je vous conseille d'aller chercher un relevé d'information intégral à la Préfecture.

Ainsi, nous aurons tout l'historique et pourrons comprendre pour quelle raison vous êtes à 2 points sur 6.

Je reste à votre disposition.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour http://www.maitreseban.fr avocat permis de conduire